

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS**
Extrait n° 26-02-06

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU 09 MARS 2026**

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	31	(a)
Nombre de suppléants présents (en lieu et place d'un titulaire)	4	(b)
Nombre de procurations	1	(c)
Soit un total de votants potentiels de	36	(a+b+c)

Objet : création poste ANIMATEUR
TERRITORIAL

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) : MARIEMBERG JF (Allondrelle)- MOSCATO PASCAL (Bazailles)- PAYO M (BEUVEILLE)- A OLLINGER (BEUVEILLE)- BAESTLE JENGES L (EPIEZ)- JL THOMAS (FRESNOIS)- G. BIANCHI (Grand-Failly)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON (LONGUYON)- E LAHURE (LONGUYON)-SAILLET J(LONGUYON)- FOULON N (LONGUYON)- POLLRATZKY M (LONGUYON)- PIEDFER D (LONGUYON)- LECOINTRE C (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)- AM TROMBINI(LONGUYON)-BORASO M (Longuyon)- BIZOT H (LONGUYON)- PAQUIN G (LONGUYON) –PIERRET JJ (MONTIGNY SUR CHIERS)- JIRKOVSKY E (PETIT FAILLY)- MOINEAUX (PIERREPONT)-M FAIETA (PIERREPONT) - R SAUNIER (SAINT PANCRE)-R JENNESSON (Saint Supplet)-L VERRON (VILLE HOUDLEMONT)- A DYE PELISSON (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS LE ROND)- DALLA RIVA P (VILLETTE)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) : CATTANI P (Boismont)- NEVEU D (CHARENCEY-Vezin)- ROUYER Gérard (Colmey-Flabeuville)- SEBAA D (TELLANCOURT)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) : JL WOJCIK (Longuyon) à L HOUSSON (Longuyon)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 13/03/2026, que la convocation du Conseil avait été faite le 03/03/2026
Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Suite à la réussite à un concours, un agent se voit promu catégorie B, animateur. Il convient à ce titre de créer un poste d'animateur territorial, 35h hebdomadaires.

Il appartiendra au Conseil de créer ce poste d'animateur, 35h hebdomadaires.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A L UNANIMITE**

DECIDE DE créer un poste d'animateur, catégorie B, 35 h hebdomadaires

Le Président



Fait à LONGUYON le 13/03/2026

Jean-Pierre JACQUE